

Image not found or type unknown



Lieu imprécis de contravention

Par **Calamity Jane**, le **13/09/2023** à **19:52**

J'ai reçu un avis de contravention pour le motif suivant :

circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules d'intérêt général prioritaires.

La date et l'heure sont précises, mais le lieu est vague : LILLE - 59

Cet argument suffit-il pour contester la forme de l'avis de contravention ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **13/09/2023** à **21:09**

Bonsoir,

L'imprécision de lieu peut être un motif de contravention, cela se tente, mais vous avez reçu un avis, qui ne reflète peut-être pas exactement le pv original.

Par **janus2fr**, le **14/09/2023** à **06:53**

[quote]

La date et l'heure sont précises, mais le lieu est vague : LILLE - 59

Cet argument suffit-il pour contester la forme de l'avis de contravention ?

[/quote]

Bonjour,

Effectivement, pour ce genre d'infraction, la précision du lieu est importante puisqu'il faut qu'il

existe à cet endroit une "voie réservée aux véhicules d'intérêt général prioritaires". A moins que la totalité des rues de la ville en soit pourvue, ce qui m'étonnerait.